

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Plateforme de compostage d'Entrevaux sur la commune principale de l'AIOT ROUTE des alpes D4202 04320 ENTREVAUX.

La référence de votre dossier est A-2-PM3WWLHO2 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 23/12/2022 à 11h44 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- loic.le-carreres@suez.com (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- loic.le-carreres@suez.com (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **71262071500169**

Raison sociale **SUEZ RV MEDITERRANEE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE ANTOINE BECQUEREL

zac la coupole

11100 NARBONNE

Signataire

Nom : **Terreno**

Prénom : **Frédéric**

Qualité : **responsable centre de services**

Adresse électronique : **frederic.terreno@suez.com**

Téléphone fixe : **+(33) 492294892**

Téléphone portable : **+(33) 607489316**

Référent

Nom : **lecarreres**

Prénom : **loic**

Fonction : **ingénieur environnement**

Adresse électronique : **loic.le-carreres@suez.com**

Téléphone portable : **+(33) 681017785**

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : **loic.le-carreres@suez.com**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Plate-forme de compostage d'Entrevaux**

Description des activités :

Le site d'Entrevaux est une plateforme de compostage déclarée sous les rubriques 2780-1 (pour le compostage de déchets verts) et 2794 (pour le broyage de déchets verts non compostés). La présente déclaration sous la rubrique 2780-2 vise à réceptionner et traiter des biodéchets triés à la source.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

ROUTE des alpes D4202

04320 ENTREVAUX

X : 1008477

Y : 6324550

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2780	2-c	Compostage de déchets non dangereux ou matière végétale	Quantité de matières traitées 19.9 t/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Forage souterrain **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **200**

Profondeur : **Plus de 10m de profondeur**

Autres :

Un forage, datant de 2012, est déjà présent sur site et est utilisé dans le cadre de l'activité classée sous la rubrique 2780-1. Aucun forage complémentaire ne sera nécessaire.

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les eaux résiduaires sont constituées : - des eaux de forage utilisées pour l'arrosage des andains et pour l'aire de lavage SPA - des eaux pluviales ruisselant sur la zone d'exploitation - des lixiviats des andains. Toutes ces eaux résiduaires sont collectées dans les 2 bassins présents sur site et

sont réutilisées pour l'arrosage des andains. Le seul rejet d'eau du site est constitué des eaux pluviales ruisselant sur le parking des engins, celles-ci sont acheminées ensuite vers le réseau d'assainissement collectif.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

les eaux de ruissellement du parking des engins sont traitées via un débourbeur-déshuileur avant leur rejet au réseau communal

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **0**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Aucun rejet en milieu naturel. Les eaux de process sont toutes réutilisées pour l'arrosage des andains.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Odeur classique de compostage. Les faibles quantités traitées et la bonne gestion opérationnelle du site permettent de maîtriser les émissions odorantes, ce que confirme l'absence de plainte du voisinage.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **NON**

Autres sources :

pas d'autres sources

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

les déchets indésirables issus des déchets à traiter sont entreposés dans une benne spécifique et pris en charge par SUEZ RV Méditerranée. Les déchets dangereux générés par l'activités (curage débourbeur-déshuileur, déchet de maintenance,...) sont traités dans des filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Une bâche souple de 120 m3 est présente sur site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

La bâche souple est munie d'un raccord pompier. Un affichage identifie clairement cette bâche comme "réserve incendie". Le portail d'entrée est déverrouillable par les pompiers. Des

extincteurs sont répartis sur le site et sont vérifiés périodiquement. Une visite a été organisée le 10 /03/2020 avec les pompiers (1 capitaine, 3 adjudants, 1 sergent) pour leur présenter le site et les dispositifs incendie présents.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
récépissé déclaration n°2010-32 du 10/12 /2010	28/10/2010	DREAL
déclaration du bénéfice des droits acquis n° A-9-6ZBYVXTKC	12/04/2019	DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Carto décl 2780-2 - cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Carto décl 2780-2 - plans d'ensemble.pdf